



Ce CTSD se tient à l'issue d'une période inédite et ô combien épuisante pour l'ensemble des personnels. Aucun acteur n'avait inscrit le risque pandémique dans son PPMS. Une politique de santé et sécurité au travail sous investie ne pouvait conduire qu'à une improvisation en urgence de l'organisation du travail pendant le confinement et lors des phases de réouverture.

Une grande solitude des équipes et des municipalités dans le cadre d'un protocole sanitaire contraignant a entraîné des tensions fortes, parfois pathogènes. Un relais non travaillé des directives télévisuelles de notre ministre pour être adapté aux situations locales n'a fait qu'augmenter les tensions.

Dans ce contexte, comment justifier l'attribution arbitraire d'une prime à certains enseignants alors que notre département comptait plus de 500 volontaires dont beaucoup n'ont pas été sollicités. Et que dire de nos collègues qui ont assumé dans un contexte exceptionnel le travail à distance ? Nous revendiquons une prime d'équipement de 1000 euros pour tous les agents qui, en temps normal, investissent largement leurs moyens personnels pour garantir le bon fonctionnement du service.

Concernant le premier degré, un seul jour de pré-rentree suffira-t-il à préparer l'inconnu ? Il ne nous semble pas démesuré d'exiger que toutes les équipes qui le demande puissent compter sur des journées de pré-rentree, prises sur la journée de solidarité et sur la seconde journée de pré-rentree aujourd'hui kidnappée.

Les directrices et directeurs d'écoles ont été fortement sollicités dans cette période, il est vraiment indécent de présenter à nouveau un projet de loi qui ne répond pas aux réels besoins. D'ailleurs, que sont devenues les journées de décharges des directrices et directeurs de moins de 4 classes ? La programmation à l'année de ces journées (avec la prévision des moyens) reste vraiment nécessaire !

Les acteurs de terrain en ont assez des directives et annonces ministérielles complètement déconnectées de la vie des écoles. La plupart est impossible à mettre en œuvre faute de moyens les accompagnants. Nous dénonçons tous les ans cet état de fait dans le cadre de la carte scolaire. Exemple des GS à 24, dédoublement de classes non régit par un cadre réglementaire...

Depuis le 16 mars, les personnels de l'Éducation nationale ont maintenu un lien pédagogique avec les élèves et les familles, avant un retour progressif en classe. Cependant, le confinement d'abord, puis les protocoles sanitaires, parfois modifiés du jour au lendemain, n'ont pas permis à tous les élèves de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage.

Dans l'Aube, des suppressions de postes dans les collèges et lycées sont pourtant prévues pour la rentrée de septembre 2020. Cela entraîne des suppressions de divisions, et ainsi le nombre d'élèves par classe va augmenter. Des situations de surbooking persistent à Ervy-le-

Châtel et à Arcis-sur-Aube sur le niveau 6ème. L'entrée au collège pour ces élèves sera d'autant plus difficile après plus de 2 mois sans école en présentiel.

La FSU exige l'abandon des fermetures de postes et donc des fermetures de divisions, car l'effort national pour l'Éducation après l'état d'urgence sanitaire doit passer par l'accompagnement de tous les élèves, en particulier les plus fragiles. Ceci n'est possible qu'avec davantage de temps consacré à chaque élève, en cessant de limiter les orientations en SEGPA, et des effectifs moins nombreux dans chaque classe comme l'a enfin laissé sous-entendre le Ministre.

A l'inverse, les services du rectorat de l'académie de Reims portent un projet d'École incluant le recours au dispositif « 2S2C » (Sport-Santé-Culture-Civisme) qui vise à sortir certaines disciplines et activités du cadre de l'école républicaine tout en recourant à des personnels précaires. De même, les dispositifs du type « vacances apprenantes » marginalisent la place de l'École au sein du système éducatif et renvoient la responsabilité des apprentissages aux familles. La FSU refuse le développement de ces dispositifs qui consacrent un modèle éducatif libéral et territorialisé.

Enfin, pour la FSU, la période d'urgence sanitaire que nous vivons ne doit pas servir de prétexte pour généraliser des expérimentations aux réussites limitées et aux conséquences incertaines. Ainsi, elle refusera toute tentative d'imposition d'enseignement « en distanciel » hors contexte sanitaire justifié et veillera au respect des droits des personnels dans ce domaine.